

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 mars 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mars 2023 s'est réuni le Lundi 27 mars 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de SORIN Christian à CILLIERES Charles, de GUILBAUD Valérie à VERDIER Françoise, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire, de HAY Florence à PREVOT Jérémie.

C.06

Création d'une Autorisation de Programme/ Crédit de paiement 2023 – Rénovation énergétiques des bâtiments communaux – 1^{ère} tranche

Dans un contexte contraint marqué par l'explosion des coûts de l'énergie et les tensions d'approvisionnement sur le territoire européen, la commune de Marmande, lors du conseil municipal du 17 octobre 2022, a adopté son plan de sobriété énergétique.

Ce plan prévoit entre autres la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

C'est pourquoi dès le budget primitif de 2023 une autorisation de programme consacrée à la 1^{ère} tranche de ce projet est créé.

Le coût estimatif de cette opération pour la Commune de Marmande est de 2 850 000€ TTC.

Il est précisé qu'à l'origine prévue sur la période 2023-2030 et d'un montant égal, l'Autorisation de Programme a dû être ramenée sur 2023-2027 et les crédits de 2027-2030 ont tous été inscrits sur 2027, le progiciel de comptabilité ne permettant la création d'AP/CP sur une période aussi longue. L'année prochaine, à l'occasion de la révision annuelle, la date de fin sera étendue en 2028 et les crédits ventilés en conséquence.

Les montants seront précisés suite aux diagnostics de Territoire d'Energie (TE 47) pour mise en conformité avec le décret Tertiaire.

Opération	AP/ Total opération TTC
Rénovation énergétique des bâtiments communaux 1 ^{ere} tranche	2 850 000 € TTC

CP Dépenses / Crédits budgétaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Total dépenses année	50 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000	2 850 000

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP 2023 : Rénovation énergétique des Bâtiments communaux- 1^{ere} tranche
- Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses des opérations ci-dessus des crédits de paiement 2023
- Précise** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur l'opération concernée.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité



Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mars 2023

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30/03/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/03/2023..

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET